

SOL'IAGE obtient la labellisation « grappe » de la DATAR

Communiqué de Presse - Ivry, le 27 janvier 2011

La DATAR, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, a officiellement présenté la deuxième promotion de l'appel à projets «soutien à la dynamique des grappes d'entreprises ».

Parmi les projets lauréats, la Grappe SOL'IAGE dont la mission est de stimuler la création et le développement de solutions innovantes aux services des personnes âgées et de leurs aidants en Ile de France.

SOL'IAGE : Une grappe qui s'inscrit dans la continuité des initiatives des acteurs territoriaux pour le bien vieillir

La création de SOL'IAGE vient couronner les efforts menés depuis plusieurs années dans le cadre du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, qui réunit de nombreux membres et partenaires, acteurs du monde médical et de la recherche, collectivités et acteurs territoriaux, autour d'un projet global comprenant 4 axes de développement complémentaires : la recherche, la formation, la dimension sociale et les gérontechnologies.

Dans ce dernier volet, « gérontechnologie », diverses actions sont menées visant à encourager et structurer ce secteur en Ile de France : Bourse, Forum, Réseau de compétences..

Le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix a ainsi permis de fédérer de nombreux acteurs du secteur médico-social, des collectivités locales, de l'évaluation des technologies pour l'autonomie, ainsi que de mettre en place des partenariats public-privé et de soutenir des porteurs de projets.

Des industriels notamment représentés par l'ASIPAG (Association Solutions Innovantes pour l'Autonomie et Gérontechnologies) ont rejoint cette approche fédératrice, et c'est donc naturellement que l'association SOL'IAGE s'est constituée en octobre 2010.

SOL'IAGE mise sur la concertation entre ses membres afin de soutenir le développement de ce secteur prometteur en Ile de France, avec un ancrage fort autour de l'hôpital gériatrique Charles Foix (Ivry, Val de Marne).

La jeune Grappe a dorénavant pour mission de stimuler la création et le développement de solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants, en Ile de France. Elle présente la spécificité d'avoir à la fois une visée économique et sociétale.

SOL'IAGE aura pour rôle d'identifier, d'appuyer et de promouvoir des initiatives prometteuses et innovatrices et de faciliter le dialogue entre les différents acteurs de ce secteur, qu'ils viennent de la recherche, de la formation, du monde de l'entreprise ou qu'ils représentent les utilisateurs. Elle favorisera aussi le développement des entreprises déjà présentes sur le marché.

« La grappe permettra à des acteurs d'horizon divers de travailler ensemble sur des sujets d'importance pour tous - précise son Président Philippe GUILLAUME - Elle répond à un besoin, car c'est sans hésiter que les entreprises et partenaires présents (associations, collectivités locales, acteurs de l'innovation et du développement, etc.) ont décidé de la soutenir. SOL'IAGE est dorénavant labellisée par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, ce statut de Grappe est officiel et démontre la volonté du gouvernement d'accompagner le secteur des gérontechnologies et du mieux-vivre dans la mise en place des conditions optimales pour son développement. Nous invitons dès maintenant tous les acteurs intéressés à travailler en commun à nous rejoindre. »

DATAR : Une politique de soutien à la dynamique des grappes d'entreprises

L'appel à projets « grappes d'entreprises », a été lancé en octobre 2009 et mis en oeuvre par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale). Il vise à apporter un renouveau à la dynamique territoriale en s'adressant à un tissu d'entreprises essentiel pour la création de croissance, de richesse et d'emplois.

Une grappe d'entreprises est un réseau constitué majoritairement de PME et de TPE, regroupées sur un même territoire et appartenant à une même filière, mobilisé par une stratégie commune et la mise en place d'actions et de services concrets et mutualisés.

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, a annoncé vendredi 21 janvier la liste des 84 dossiers retenus, dont celui de la Grappe SOL'IAGE.

Les « Grappes d'entreprises » bénéficient d'une enveloppe globale de 24 millions d'euros, complétée par des soutiens de la Caisse des dépôts, d'OSEO et d'autres ministères.

A propos de la Grappe SOL'IAGE :

SOL'IAGE est une association loi 1901 constituée en Octobre 2010.

Elle vise à fédérer les acteurs franciliens du secteur des Gérontechnologies et des solutions innovantes pour le bien-vieillir.

> Site Internet : www.soliage.com

> Email : contact@soliage.com

> Téléphone : 01 60 19 22 70

A Propos de la DATAR :

Service du Premier ministre, la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) est dirigée par le préfet Emmanuel Berthier.

Elle est actuellement mise à disposition du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire.

Administration de mission à vocation interministérielle, la DATAR prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État et accompagne les mutations économiques en privilégiant une approche offensive de la compétitivité.

> Site Internet : <http://territoires.gouv.fr/la-datar>

> Le dossier de presse sur la labellisation des grappes d'entreprises de la DATAR : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Grappes_entreprises.pdf